

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 315

Artikel: Enterrement d'un mort-né

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Disparition de « Objectivement vôtre » : la TV confirme et... infirme

En dernière page de DP 313, sous le titre « Où la Télévision romande faillit à sa tâche », nous annoncions que la seule émission consacrée spécifiquement, sur la chaîne romande, aux problèmes des consommateurs, allait disparaître momentanément. Nous disions notre inquiétude, et soulignions que cette décision n'allait pas manquer de jeter une ombre sur « l'indépendance de la chaîne romande ».

Le chef du Département de l'information à la TV, Jean Dumur, répond :

C'est avec un certain étonnement — pour ne pas dire plus — que j'ai pris connaissance de l'article intitulé « Où la Télévision romande faillit à sa tâche », paru dans le numéro 313 de votre périodique.

L'information et les commentaires qui l'accompagnent concernant l'émission « Objectivement vôtre » sont le fait d'un collaborateur soit mal renseigné, soit malveillant.

Si la décision a été prise de suspendre très provisoirement, pendant l'automne, la diffusion d'« Objectivement vôtre », c'est pour permettre une réorganisation interne, avec à la clé la mise sur pied, pour janvier 1976, d'une nouvelle formule de cette émission, dont le rôle quant à la défense des consommateurs sera encore mieux précisé.

Il est dès lors hautement regrettable que par des renseignements erronés et des allusions sans fondement, vous vous placiez à faire planer des doutes sur « l'indépendance de la chaîne ro-

mande », alors qu'il n'a jamais été question de supprimer ou d'émasculer un programme dont nous attendons, au contraire, encore plus d'efficacité et de dynamisme.

Je vous saurais gré de publier cette rectification, dont la nécessité est navrante, dans les colonnes de votre prochain numéro.

Le Chef du Département de l'information

Cette réponse mérite que l'on y revienne brièvement :

Voilà donc confirmée officiellement la disparition de « Objectivement vôtre » ! L'information, pour ne pas émaner du service de presse de la TV, était donc exacte. Quant aux doutes quant à l'indépendance de la TV sur ce point, ils n'en seront pas effacés : le silence entourant cette décision, le déplacement de cette émission d'une très bonne place dans la grille des programmes à une case beaucoup moins privilégiée (alors que l'homologue suisse allemand de « Objectivement vôtre » jouit d'une très grande popularité), la faiblesse même de l'argument d'une « réorganisation interne » (que n'a-t-on pu censurer de tout temps sous le prétexte d'une réorganisation ?); tout cela laisse planer l'ambiguïté.

Il ne reste plus qu'à attendre la renaissance d'une séquence axée sur la défense des consommateurs, une séquence qui est à notre sens — faut-il le rappeler ? — le contrepoids absolument indispensable à la publicité télévisée.

face à ses responsabilités souvent esquivées sous l'alibi de la complexité des problèmes en question. Saluer cet effort s'impose d'autant plus qu'il est courageux en un temps où la solidarité planétaire n'a pas bonne presse auprès d'un public sollicité systématiquement dans ses plusions de repli égoïste.

Efficace

La Fédération romande des consommatrices s'attaque aux matières premières en exposant des cas types, celui du cacao, du papier et de l'aluminium, par exemple, dans le dernier numéro de « J'achète mieux »; elle tente de mettre le consommateur

Et la manière de la FRC est efficace. Témoin ce dossier exemplaire sur le papier, et dont la conclusion est pour le moins pratique :

« Que cela plaise ou non aux papetiers suisses, nous devons économiser le papier et nous pouvons le faire sur trois plans :

— Usage : limiter l'emploi des mouchoirs, serviettes et langes en papier à des circonstances exceptionnelles; utiliser comme brouillon, pense-bête, exercices scolaires le dos des circulaires et publicités reçues; prendre un sac en allant faire ses emplettes et ne jamais toucher aux sacs en papier mis en vente; refuser systématiquement toute publicité à domicile.

— Moindre qualité : si l'on a quelque chose à faire imprimer (journal, circulaire, annonce d'une manifestation), on peut diminuer le grammage du papier, diminuer son format, s'efforcer d'écrire recto-verso; encourager les municipalités (celle de Volketswil ZH le fait) à imprimer ses documents administratifs sur du papier récupéré.

— Récupération : exiger de toutes les municipalités qu'elles ramassent le vieux papier; mettre de côté ses vieux journaux et participer activement à la récupération. »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Enterrement d'un mort-né

C'est sous ce titre que l'hebdomadaire d'extrême-gauche « Zeitdienst » (15) donne son commentaire après la disparition, dès le numéro 0 (!), de l'hebdomadaire socialiste zurichois « AZ ».

Il convient cependant de relever que 3000 abonnés avaient payé 70 francs après avoir reçu un numéro pas très substantiel, ce qui n'est pas mal ! Le « Leserzeitung » avait, lui, 1361 abonnements payés le 18 avril. Le rythme des abonnements est de 20 à 50 par jour. Les numéros 1 et 2 ont été vendus à raison de 3750 exemplaires par édition, ce qui est supérieur aux prévisions.

— « Poch-Zeitung » (42-43) a repris, il fallait s'y

attendre, une bande dessinée du « *Tages-Anzeiger* » et due à Peter Hürzeler. « *Emil* », c'est le titre de cette bande hebdomadaire, est un petit bourgeois qui commente l'actualité au bistrot du coin. Cette fois : « J'ai dit à ma femme, si tu veux t'émanciper, intéresse-toi à la politique ». « Très juste ! répond son interlocuteur. Et « *Emil* » de conclure : « Maintenant elle milite au Poch ».

— « *Die Weltwoche* » avait en son temps publié un article sur Helmut Hubacher, nouveau président du PSS; et l'hebdomadaire zurichois de parler du « plus grand parti » de Suisse qui compte 55 000 membres. Le secrétaire du Parti radical suisse répond que son parti à lui compte environ 100 000 membres, les principales sections étant celles de Zurich (13 900 membres), Berne

(11 000), Vaud (10 500), Argovie (10 000), Genève (6 800) et Saint-Gall (5 00). (Dans deux cantons, il n'existe pas d'organisation suffisamment structurée pour connaître le nombre des membres; ce sont Lucerne et Soleure).

— La participation aux élections cantonales a été très faible à Bâle-Campagne. L'effort d'information de la « *National-Zeitung* » n'a donc pas eu d'effet visible. Au total, ce journal a publié vingt-sept pages spéciales consacrées à ces élections cantonales. Etais-ce trop ? Nous ne le pensons pas : que serait-il advenu si la NZ n'avait pas forcé l'allure ?

— Le mensuel « *Volk + Heimat* », organe de l'Action nationale, avait un tirage de 17 000 exemplaires en avril.

de conseils gratuits, des gens qui ne pensent avant tout qu'à leur carrière personnelle, des gens qui veulent le pouvoir sans les responsabilités et qui ne sont de loin pas indispensables à la bonne marche de la société... Il faut rejeter une participation qui conduirait à une politisation des décisions objectives (c'est nous qui soulignons. Réd.), par exemple pour le choix des dirigeants, les engagements et les licenciements, les restructurations »...

— « Le mandat d'administrateur implique de celui qui l'exerce qu'il place l'intérêt de l'entreprise avant celui de groupes dont il relève (...) D'éventuels représentants des travailleurs ou des délégués syndicaux auraient, quelle que soit la pureté de leur intention, beaucoup de peine à se plier à une telle exigence »...

— « Lutter contre la participation, c'est résister à une tentative de mise sous tutelle du pouvoir économique par le pouvoir politique (...) Le problème de la participation dans l'entreprise a été obscurci par les réflexions des politiciens et des universitaires (...) Dans un bon contexte « s'élabore l'esprit maison qui est l'esprit d'une grande famille. Chacun se sent partie indépendante de l'entreprise parce qu'il existe une loi connue profondément égalitaire, l'égalité de chances devant le risque accepté et assumé ». Pas un peu paternaliste à Nestlé ?

— « Le syndicat doit être un contre-pouvoir reconnu..., mais il doit devenir un contre-pouvoir interne à l'entreprise et ne pas rester un contre-pouvoir externe. »

Et pour terminer : « Tendance vers la bipolarisation capital-travail... En divisant le capital et le travail on appelle l'arbitrage de l'Etat pour l'inciter finalement à régner dans l'entreprise. Il est dans l'intérêt supérieur de l'entreprise de lutter contre l'emprise des pouvoirs totalitaires des Etats ».

Le débat sur la participation est bien lancé ! Le climat de la politique subjective y est roi. La « *Revue économique et sociale* » nous avait habitués à mieux.

R. B.

NOTE DE LECTURE

Participation : les armes sont fourbies

En ces temps de « crise », la participation est un thème qui prend, pour beaucoup, une nouvelle vigueur; quelques publications en font leur ordinaire pour, comme on dit, « faire le point ». C'est là que les choses se gâtent !

La « Revue économique et sociale » a intitulé son dernier numéro de 1974 « Syndicalisme et participation ». Dans l'éditorial, on précise d'emblée que le numéro est déséquilibré du fait que « plusieurs auteurs se sont trouvés dans l'impossibilité de remettre leur texte à temps. Il manque donc une analyse justifiant dans l'optique syndicale le lancement de l'initiative constitutionnelle sur la participation... Ce déséquilibre ne devrait cependant pas nuire au climat d'objectivité que la rédaction est soucieuse de maintenir. »

En fait les textes se divisent en trois catégories :

— les premiers (3) expliquent, très début de siècle, ce qu'est le syndicalisme : de vieux principes, une structure et des statistiques; un peu ennuyeux pour qui suit, même de loin, la vie du mouvement dit ouvrier;

— la deuxième partie (5 titres) est une attaque en règle contre l'idée de participation avec même un papier dont l'auteur n'écrit le mot « syndicat » que du bout de sa plume peut-être parce qu'il ne veut pas connaître les organisations de salariés; comment s'en étonner du reste lorsqu'on sait qu'il s'agit d'un directeur de Nestlé Alimentana (qui écrit en son nom personnel);

— enfin un article, « objectif », d'Albert Masnata en forme de réflexions sur la participation.

Aucun doute, le numéro devait porter le titre : « Syndicalisme fossile et antiparticipation ». Collectionnons quelques perles que l'on pourra nous reprocher d'avoir choisies parmi les plus belles.

Tout d'abord, les présentations ! Du côté syndical: une liste des associations professionnelles et des fédérations qui leur sont affiliées (privées et publiques), l'organisation et les institutions de l'Union syndicale suisse, une page d'énumération des articles que l'on trouve généralement dans une convention collective de travail. Des organisations patronales, pas un mot...

Passons à quelques passages qui valent donc la citation :

— « Ils (les chefs syndicalistes) veulent régir, décidier, gérer, administrer. Les dictateurs n'en veulent pas davantage... Des censeurs, des donneurs